



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 11

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 208) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act;*

(M. FLETCHER)

(N° 212) — *Loi sur le don de la vie (modification de la Loi sur les dons de tissus humains)/The Gift of Life Act (Human Tissue Gift Act Amended);*

(M. FLETCHER)

(N° 213) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections (limites applicables aux dons)/The Election Financing Amendment Act (Contribution Limits).*

(M. FLETCHER)

Pendant le dépôt de projets de loi, M. FLETCHER invoque le *Règlement* au sujet du temps alloué aux commentaires durant le dépôt de projets de loi.

M. GERRARD intervient sur le rappel au *Règlement*.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

Pendant le dépôt de projets de loi, M. FLETCHER invoque ensuite le *Règlement* au sujet du temps alloué aux commentaires pendant le dépôt de projets de loi.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

Pendant le dépôt de projets de loi, M. FLETCHER demande que l'on vérifie si le quorum est atteint.

La présidente informe l'Assemblée qu'il y a assez de députés présents pour constituer le quorum.

Pendant le dépôt de projets de loi, M. FLETCHER soulève une question de privilège au sujet de la liberté de parole et de son droit de soulever des questions à l'Assemblée et propose que la définition des mots « brièvement » et « objet » figurant à l'article 135 du *Règlement* soit examinée par les leaders à l'Assemblée afin de veiller à ce que les besoins des Manitobains soient satisfaits.

La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

M. le *ministre* CULLEN dépose la réponse à la question écrite n° 12 présentée par M. FLETCHER le 7 novembre 2018 :

12. Le gouvernement provincial, qui n'a pas réussi à régler les questions en matière de conflits d'intérêt et à répondre à l'intérêt public, peut-il déposer immédiatement un projet de loi dont l'entrée en vigueur est prévue avant la fin de la session du printemps de l'Assemblée législative et qui comprend les 83 recommandations du commissaire aux conflits d'intérêts?

(Document parlementaire n° 10)

M. le *ministre* FIELDING dépose le rapport sur les cautionnements professionnels prévu à l'article 20 de la *Loi sur les officiers publics* et daté du 5 décembre 2018.

(Document parlementaire n° 11)

M^{me} la *ministre* MAYER dépose la réponse à la question écrite n° 10 présentée par M. FLETCHER le 7 novembre 2018 :

10. Le gouvernement provincial peut-il fournir les preuves empiriques et scientifiques d'Hydro-Manitoba ou d'autres organismes gouvernementaux à l'appui de sa conclusion selon laquelle l'effacement de consommation proposé dans le cadre de la *Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba* réduira de quelque manière que ce soit les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'énergie électrique et peut-il reconnaître que le programme d'effacement de consommation visant la production d'électricité coûtera des milliards de dollars à la province au fil du temps?

(Document parlementaire n° 12)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* FRIESEN ainsi que MM. KINEW, ISLEIFSON, FLETCHER et MALOWAY font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (Q. Martens, L. Simpson, N. Fluker et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (J. Siemens, B. Davis, A. Friesen et autres)

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à Dynacare de rouvrir les laboratoires qu'elle a fermés ou à permettre à Services de diagnostic du Manitoba d'en ouvrir librement dans les cliniques où ils se trouvaient, à veiller à ce que des services de laboratoire de haute qualité soient offerts aux patients et à ce que les règles de concurrence quant à la fourniture de tels services aux cabinets médicaux soient équitables et à se pencher sur cette question immédiatement dans le but d'offrir de meilleurs soins axés sur le patient et d'améliorer le soutien accordé aux professionnels de la santé. (J. Currier, G. Kwan., W. Tyson et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (B. Francoeur, H. Morin, A. Dumas et autres)

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone.

M. le *ministre* CULLEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi modifiant le Code de la route (imposition immédiate de sanctions)/The Highway Traffic Amendment Act (Immediate Roadside Prohibitions)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CULLEN intervient.

M^{mes} FONTAINE et LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE, M. CURRY, M^{me} LAMOUREUX et M. MALOWAY interviennent. M. MARCELINO (Tyndall Park) exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* CULLEN dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 7.

(Document parlementaire n° 13)

M. FLETCHER présente la question écrite (n° 13) qui suit :

13. Le gouvernement provincial lancera-t-il une enquête sur les allégations liées à son ingérence et sur toute possibilité de conflit d'intérêts relativement à la décision de céder à la Bruce Oake Foundation des terres qui valent des millions de dollars pour un dollar?

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger